

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementa	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15103118	15/03/18	2018-3095
	1. Intitulé du projet	
Création d'un forage de 90 mètres de pro en eau son élevage bovin.	rfondeur pour limiter l'utilisation d'eau ρι	ublique par un agriculteur pour alimenter
en saa san sistage setim		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou c	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom CORDEAU	PrénomNicolas	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	Forme juridio	que
Joignez	z à votre demande l'annexe obligato	oire n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article	
	imensionnement correspondant du proje	d des seuils et critères de la catégorie
	Préciser les éventuelles rubriques issues	d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27°a) F	Forage pour approvisionnement en eau,	d'une profondeur de 90 mètres
	4.0	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formula 4.1 Nature du projet, y compris les éventu		1 du formulaire
Création d'un forage de 90 mètres de pro		
Le projet ne se situe pas en zone de répa	artition des eaux. Un prélèvement de 45	600 m3/an d'eau est envisagé.



4.2 Objectifs du projet
L'objectif est de réaliser des économies d'eau publique en prélevant grâce au forage, l'eau nécessaire au fonctionnement
de l'élevage bovin du demandeur.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le projet consiste en la foration d'un puits artésien d'environ 90 mètres de profondeur (profondeur adaptée au cours de la
foration). Le forage sera équipé de tubages pleins/crépinés pour sécurisés l'ouvrage et permettre le prélèvement d'eau.
Une station de pompage sera mise en place. Le forage sera réalisé par la société GTR Forages qui exécutera les travaux
de forage en respectant le norme AFNOR NFX 10-999.
· ·
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Ce forage prévoit d'exploiter la nappe des Marnes du Calllovien Sarthois, et de prélever 4500 m3/an avec un débit
maximum de 4 m3/h. Le projet se situe dans un environnement agricole, à plus de 50 m de toute habitation.
Le projet de forage est profond de 90 m et est équipé de tubage PVC pleins/crépinés. Le forage fonctionnera grâce à
l'électricité, il n'y aura pas d'hydrocarbures stockés sur place. Seules des nuisances sonores et des vibrations pourront
être constatées en phase de travaux.
r
Dans sa phase d'exploitation un prélèvement d'eau annuel de 4500 m3/an est prévu. Cette eau servira au
fonctionnement de l'élevage bovin.
ionationnement de relevage bovin.



La décision de l'autorité environnement Le projet est soumis à l'article R214 nomenclature, tout en suivant les pron°96-102 du 2 février 1996 et fixant d'ouvrage souterrain soumis à décla instruction (copie jointe). 4.5 Dimensions et caractéristiques du	chrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou serce dentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris 32 du Code de l'environnement, ainsi qu'au titre escriptions générales de l'Arrêté du 11 septembles prescriptions générales applicables aux sonc ration. Un dossier de déclaration sera transmis a sera transmis	sation(s). de des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la re 2003 portant application du décret dages, forages, création de puits ou à la DDT de la Sarthe pour
Profondeur du forage :	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit de prélèvement du forage :		Débit nominal 4m3/h Débit maximal 6m3/h Débit journalier 12 m3/j Débit annuel 4500 m3/an
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. $48 \circ 1$	<u>0'45"_N Lat.0_°12'18"_</u> E
Commune de Teillé Parcelle ZN 25		'"
	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	6
4.7 S'aait-il d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluc nt les projet et	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative



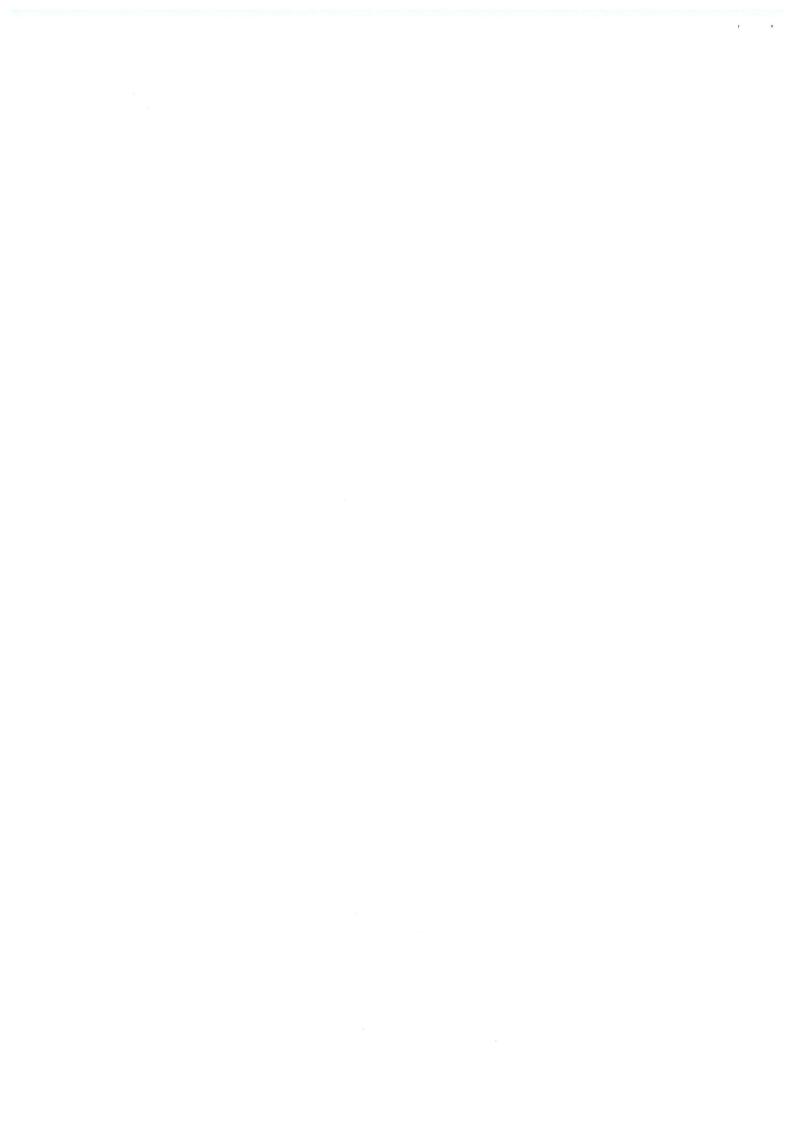
5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		K	
En zone de montagne ?		K	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		K	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		K	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		K	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		K	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		K	



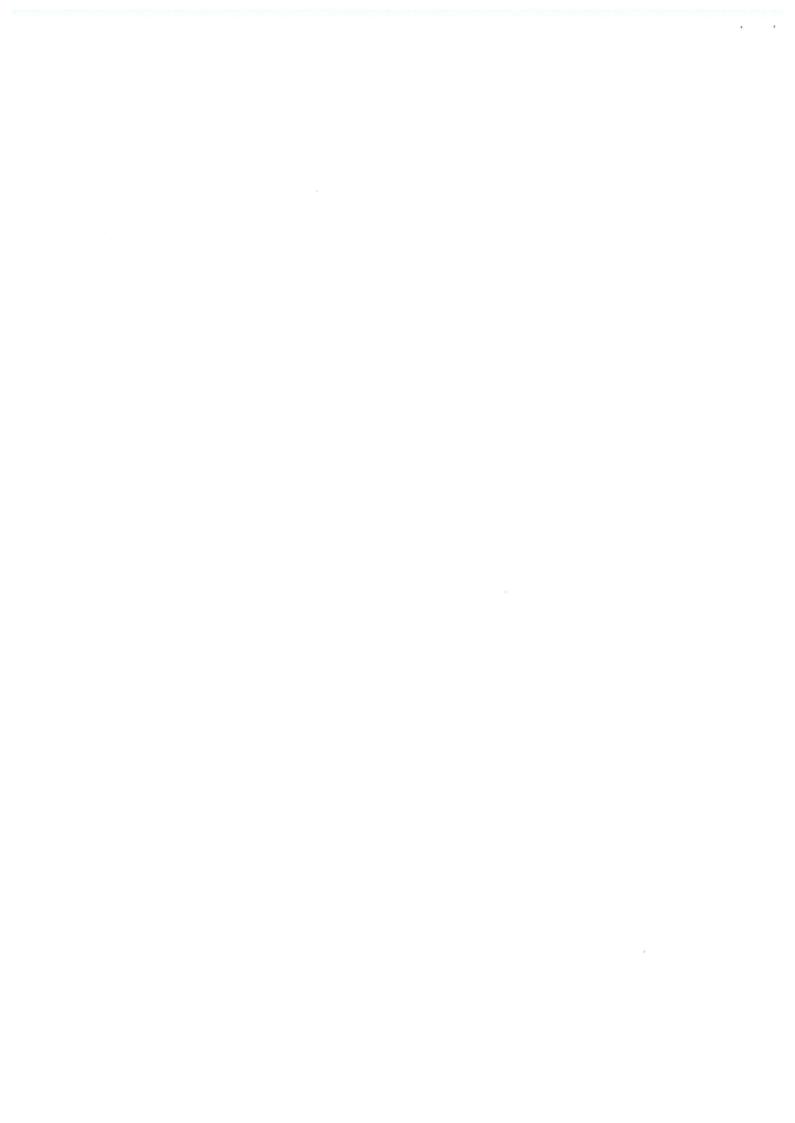
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		K	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	K		La commune de Teillé est concernée par le PPRNi de la Sarthe Amont, approuvé par arrêté du 20/06/07. Le projet ne se situe pas dans une zone concernée par une prescription.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		K	
Dans une zone de répartition des eaux ?		K	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		K	
Dans un site inscrit ?		K	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		K	Site natura 2000 le plus proche à 16 km au Nord (FR.5200645 - Vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, étang de Saosnes et Forêt de Perseigne)
D'un site classé ?		ĸ	

		r •

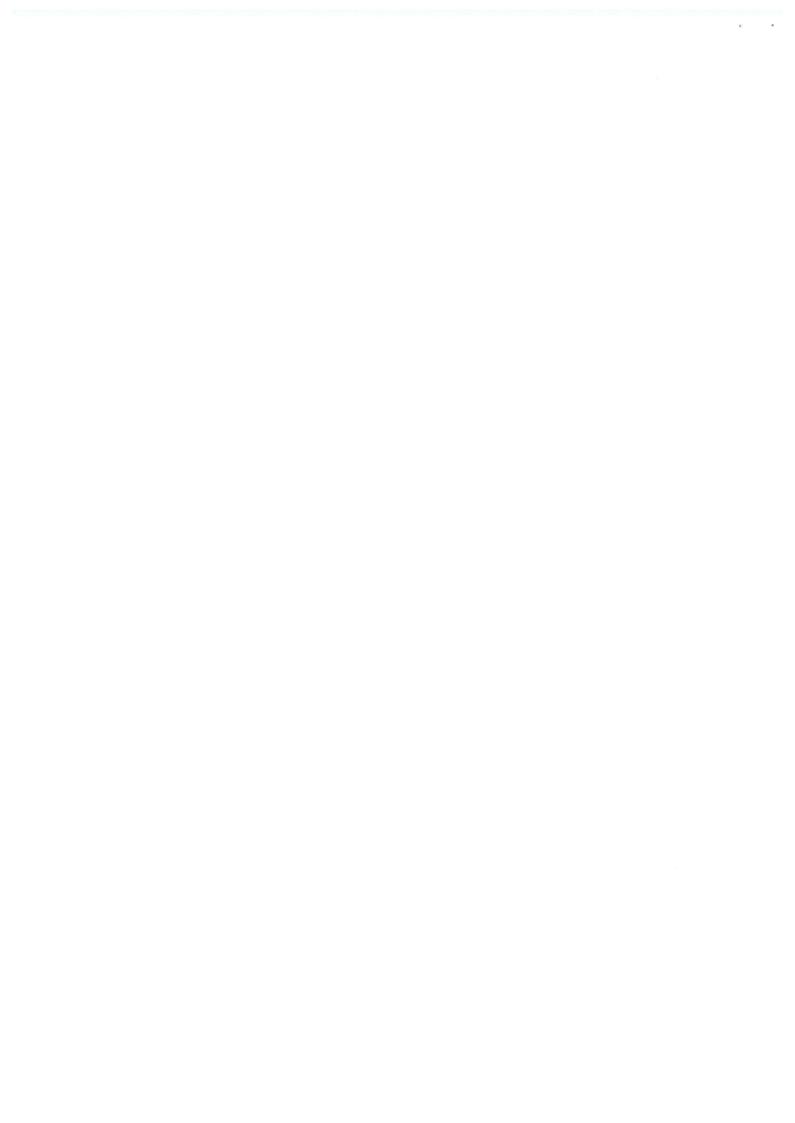
6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

veuillez com	Veuillez compléter le tableau suivant :				
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	K		Ce forage prévoit d'exploiter la nappe du Callovien Sarthois et de prélever 4500 m3/an avec un débit maximal de 12 m3/jour. La qualité de l'eau ne sera pas perturbée car il n'y aura pas de rejet et les eaux ne pourront pas s'infiltrer via l'ouvrage grâce à une cimentation en profondeur. Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrai net le tubage sera réalisé.	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		K	Les consommations d'eau seront les mêmes que celle réalisées sur le réseau d'eau potable. De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement trop important.	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		K		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	K		Les consommations d'eau seront les mêmes que celle réalisées sur le réseau d'eau potable. De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement trop important.	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		K	L'emprise du projet n'excédera pas une superficie d'une dizaine de m2.	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?			Zone Natura 2000 la plus proche située à 16 km. Aucun impact sur cette zone n'est à craindre.	



		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		K	Les consommations d'eau seront les mêmes que celle réalisées sur le réseau d'eau potable. De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement trop important.
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		K	L'emprise du forage a une envergure d'environ 20 m². En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 3m² d'herbe.
		Est-il concerné par des risques technologiques ?		K	
R	isques	Est-il concerné par des risques naturels ?		K	
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		K	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annuaire entre le terrain et le tubage sera réalisé.
		Engendre-t-il des déplacements/des trafics	K		Seuls le transport du matériel de forage lors des travaux est concerné par cette rubrique. La foreuse sera amenée sur site et ramenée après forage.
Nui	isances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	K	K	Le processus de forage engendre forcément du bruit. L'opération de forage durera entre 4 heures et 8 heures.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		K	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	K	K	Le fait de forer dans le sous-sol engendre des vibrations qui n'auront pas un périmètre très élevé.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		K	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	K		La foreuse est motorisée, des émissions de gaz d'échappement sont à prévoir.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	K		Lors de la foration, au moment où l'on tombe sur l'aquifère, l'eau de cet aquifère peut jaillir du forage le temps d'installer le tubage.
	Engendre-t-il des effluents ?		ĸ	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	K		En creusant le forage extrait de la terre et de la boue.

		9 9

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		K	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		K	
approuvés	?			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non Si oui, décri			



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
Protection de la tête de forage : - margelle bétonnée de 3 m² - couvercle béton cadenassé
- la tête de forage s'élèvera 0.5 m au dessus du terrain naturel
- cimentation sur 30 mètres de profondeur par injection sous pression par le bas
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Il n'existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL, ni aucune espèce animale ou végétale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archéologique, ni aucun cimetière à proximité du projet.

l'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant :

- pas d'impact sur la faune et la flore à proximité du forage
- peu d'impact sur les ouvrages les plus proches
- d'un point de vue quantitatif, les risques de surexploitation de la nappe sont négligeables puisque les mêmes quantités sont déjà prélevée sur le réseau privé

8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires **Objet** Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -K non publié : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir X d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le K paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire		
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent		
Objet		
Dossier de déclaration de forage au titre de l'article I.214-32 du Code de l'Environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature		
9. Engagement et signature		
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		
Fait à	ALENCON	le, 12/03/2018
Signature	Guillaume CHAPURLAT, Responsable Effiterr Eau, représentant pour le maître d'ouvrage. EFFITERR 76 - 78 Chemin de Maures 61004 ALENÇON Cedex Fél: 02 33 81 41 41 - Fax: 02 33 81 41 40 Siret 403 719 966 00026	